

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 130-24 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'ADIL de la Savoie pour réaliser l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de l'observatoire local des loyers (OLL)

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Båabåa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 130-24 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'ADIL de la Savoie pour réaliser l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de l'observatoire local des loyers (OLL)**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que Grand Chambéry est classée dans la liste des zones tendues pour 18 de ses communes depuis la parution du décret n° 2023-822 du 25 août 2023, ce qui soumet désormais l'agglomération à l'obligation relative à l'observatoire des loyers. Le préfet de la Savoie a formulé par courrier à Grand Chambéry en date du 22 janvier 2024 un rappel de cette obligation et a souligné la présence d'un l'OLL en place sur Grand Lac depuis 2022, porté par l'ADIL de la Savoie.

L'observatoire des loyers est un outil d'information public cadré par une méthode garantie et validée par l'Etat permettant de connaître les niveaux de loyers hors charges pratiqués dans le parc privé pour les maisons et appartements loués vides à titre de résidence principale.

Les informations recueillies portent sur :

- l'année d'emménagement du locataire dans le logement,
- le loyer hors charges au 1^{er} janvier et à la date de l'enquête,
- les déterminants du loyer : surface, nombre de pièces, qualité du logement (époque de construction, équipements du logement, type de chauffage...) et adresse du logement.

Ces données sont recensées et validées nationalement avant d'être mises en ligne.

L'ADIL de la Savoie a proposé d'adosser l'OLL de Grand Chambéry et celui de Cœur de Savoie à celui de Grand Lac pour, à terme, permettre la mise en place d'un OLL à l'échelle de zones d'urbanisation continues.

Pour ce faire l'ADIL de la Savoie a sollicité une subvention pour effectuer une étude de préfiguration à la mise en place d'un observatoire des loyers étendu sur les trois territoires permettant :

- de mesurer et définir le périmètre du futur OLL,
- de proposer une gouvernance,
- de connaître le contenu des données,
- d'évaluer les possibilités d'obtention de données additionnelles optionnelles,
- d'identifier le budget de fonctionnement de l'OLL.

Cette étude pré-opérationnelle bénéficierait d'un cofinancement de l'Etat d'un maximum de 60 % et d'un financement de la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'ADIL de la Savoie le montant sollicité pour une étude de préfiguration à la mise en place d'un OLL pour un montant de 7 502 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 29 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Thierry Repentin, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention à l'ADIL de la Savoie pour un montant de 7 502 €, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : autorise le vice-président chargé des finances à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **130-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'une subvention à l'ADIL de la Savoie pour réaliser l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de l'observatoire local des loyers (OLL)
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31808H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31808H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024